

MÉMOTRI pour la Collecte des BIODÉCHETS

OUI Déchets acceptés

- Restes de repas, y compris poisson et viande (sans les os)
- Épluchures, fruits et légumes abîmés
- Marc de café (avec filtres en papier)
- Sachets de thé et feuilles infusées
- Pain et croûtes de fromage
- Fleurs et plantes fanées
- Essuie-tout et serviettes en papier



! Enlevez les étiquettes en plastique présentes sur les produits

NON Déchets interdits

- Os
- Coquilles de fruits de mer
- Sacs en plastique (même compostables)
- Emballages (plastique, carton, papier, métal, verre)



! Ne pas mettre de sacs en plastique même biodégradables ou « OK compost »

Conseils pratiques

- Pour absorber l'humidité, placez au fond du bioseau un papier essuie-tout ou une feuille de papier journal.
- Pour éviter la présence de moucheron, fermez bien votre bioseau.
- Pour limiter les mauvaises odeurs, videz-le au moins une fois par semaine.



DES QUESTIONS ?

Contactez la CCSLA

06 73 57 09 94 ou 04 50 44 51 05
ecomediateur@cc-sources-lac-annecy.com

NOUVEAU !

Participez à l'expérimentation du dispositif

La communauté de communes met en place dans votre quartier

La collecte des BIODÉCHETS



Secteur d'expérimentation
FAVERGES-CENTRE

La collecte des BIODÉCHETS

est expérimentée dans mon quartier

Je participe !

Pourquoi collecter les biodéchets ?

- Pour réduire de 30% ma poubelle d'ordures ménagères
- Pour éviter de les envoyer à l'incinérateur où ils brûlent très mal
- Pour les valoriser en produisant de l'énergie et de l'engrais

Dans le cadre de la loi «anti-gaspillage pour une économie circulaire», dite Loi AGECL, la CCSLA doit proposer des solutions aux habitants pour trier à la source leurs biodéchets. Il s'agit des déchets organiques biodégradables qui sont principalement constitués des restes de repas et de cuisine pour un foyer en appartement. Le tri à la source signifie que chaque foyer doit séparer ses biodéchets du reste de ses ordures ménagères.

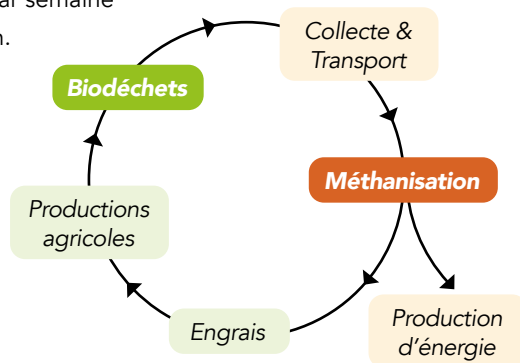
C'est pourquoi, en parallèle au compostage individuel et partagé, la CCSLA expérimente des dispositifs de collecte des biodéchets sur des secteurs où l'habitat est très dense.

Comment participer ?

- Je récupère un bioseau lors des permanences proposées par la CCSLA.
- Je trie mes biodéchets dans mon bioseau en suivant les consignes (voir en dernière page).
- Je le vide dans le bac de collecte spécifique mis en place dans mon quartier.

Que deviennent les biodéchets collectés ?

- Le bac des biodéchets est collecté deux fois par semaine par Tri Vallées, une entreprise locale d'insertion.
- Les biodéchets sont transportés jusqu'au méthaniseur de Tournon en Savoie.
- La méthanisation est un processus de fermentation qui ne nécessite pas d'énergie mais qui permet d'en produire sous forme de biogaz. Le résidu est valorisé en engrais pour l'agriculture.



Secteur d'expérimentation FAVERGES-CENTRE

Permanences pour récupérer votre bioseau

À la Mairie de Faverges-Seythenex
ou à la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy (CCSLA)
32 route d'Albertville à Faverges-Seythenex

- Mercredi 31 janvier de 10h à 12h à la Mairie
- Vendredi 2 février de 16h30 à 19h à la CCSLA
- Mercredi 7 février de 15h à 18h à la CCSLA
- Vendredi 9 février de 9h à 11h à la Mairie

Vous avez loupé les permanences ?

Pas de souci ! Vous pourrez venir récupérer votre bioseau directement à l'accueil de la mairie ou de la CCSLA.

Localisation du point de collecte des biodéchets

